



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/225 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU BENEFICE
DE LA COMMUNE DE BASTIA POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE
PRÉPARATOIRE A LA CANDIDATURE BASTIA-CORSICA AU LABEL
« CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE »**

**CHÌ APPROVA L'AIUTU FINANZIARIU À A CUMUNA DI BASTIA PE A
REALIZAZIONE DI UN STUDIU PRIPARATORIU À A CANDIDATURA BASTIA
CORSICA A U LABELLU « CAPITALE URUPEA DI A CULTURA »**

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 7 décembre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICCIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Jean-Jacques LUCCHINI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. François-Xavier CECCOLI à M. Pierre GHIONGA
Mme Laura FURIOLI à M. François BENEDETTI
M. Jean-Charles GIABICONI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Paul LEONETTI à M. Pierre-José FILIPPETTI
M. Pierre-Jean LUCIANI à M. Pierre GHIONGA
M. François ORLANDI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Xavier LACOMBE
Mme Marie-Anne PIERI à M. Xavier LACOMBE

M. Antoine POLI à M. Jean-Charles ORSUCCI
Mme Laura Maria POLI-ANDREANI à Mme Pascale SIMONI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Guy ARMANET
Mme Julia TIBERI à M. Jean-François CASALTA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et l'article 1^{er} du décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 28,
- VU** la délibération n° 17/284 AC de l'Assemblée de Corse du 17 septembre 2017 approuvant le nouveau cadre de l'action Culturelle et le nouveau cadre de l'action patrimoniale de la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 20/028 AC de l'Assemblée de Corse du 13 février 2020 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2020,
- VU** la délibération n° 20/068 AC de l'Assemblée de Corse du 24 avril 2020 adoptant le rapport « Vince contra à u Covid-19 »,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- VU** la délibération n° 20/171 AC de l'Assemblée de Corse du 6 novembre 2020 approuvant le budget supplémentaire de la Collectivité

de Corse pour 2020,

VU le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

VU l'avis n° 2020-73 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 15 décembre 2020,

APRES avis de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

SUR rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

CONSIDÉRANT que le règlement des aides « culture » adopté par l'Assemblée de Corse le 27 avril 2018 ne permet pas de financer des études réalisées par les communes sur des opérations du type « candidature d'une ville capitale européenne de la culture »,

CONSIDÉRANT que l'action de la Collectivité de Corse en matière culturelle est de soutenir toutes les actions permettant de promouvoir la culture corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

Ont voté POUR (63) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Francis GIUDICI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Camille de ROCCA SERRA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport du Président du Conseil exécutif de Corse, annexé à la présente délibération, relatif à la candidature de Bastia-Corsica au label

« capitale européenne de la culture ».

ARTICLE 2 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits aux rubriques suivantes :

ORIGINE : BP 2020

PROGRAMME : 4423 - FONCTIONNEMENT

MONTANT DISPONIBLE.....705 413,98 €

Commune de BASTIA

Réalisation d'une étude préparatoire à la candidature de Bastia-Corsica Capitale européenne de la culture.....**72 000,00 €**

MONTANT AFFECTE..... 72 000,00 €

MONTANT A NOUVEAU DISPONIBLE..... 633 413,98 €

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 21 décembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

7 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 21 ET 22 DÉCEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**AIUTU FINANZIARIU A A CUMUNA DI BASTIA PE A
REALIZAZIONE DI UN STUDIU PRIPARATORIU A A
CANDIDATURA BASTIA CORSICA A U LABELLU
"CAPITALE EURUPEA DI A CULTURA"**

**AIDE FINANCIERE AU BENEFICE DE LA COMMUNE DE
BASTIA POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE
PREPARATOIRE A LA CANDIDATURE BASTIA-CORSICA
AU LABEL 'CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE'**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le rapport que j'ai l'honneur de soumettre à votre examen porte sur le soutien apporté à la commune de BASTIA pour la réalisation d'une première étude de 10 mois avec pour objet un diagnostic de faisabilité autour de la candidature Bastia Corsica au label « Capitale Européenne de la Culture ».

I. LE CONTEXTE

La commune de Bastia a mis au cœur de ses engagements et de son projet la culture : valorisation du patrimoine matériel et immatériel, médiation culturelle, soutien à la création, ouverture sur l'Europe et la Méditerranée.

Dans le cadre de sa feuille de route culture, la Collectivité de Corse a mis l'art, la création, les artistes, au cœur de son projet de mandature et entend placer la culture au centre des politiques transversales menées dans l'île en tant qu'elle est porteuse de lien social, de « solidarité », elle est une valeur ajoutée inestimable, y compris bien entendu sur la plan économique. La culture est l'essence d'un peuple, sa part constitutive.

Nous portons la volonté de participer à l'émergence d'une Corse émancipée, riche de ses réflexes de sauvegarde, de sa culture, de sa langue, de sa capacité à créer ; en un mot, riche de ses différences, de sa résistance, fière de son apport et de son rapport au monde.

La politique que nous avons initiée ces dernières années dans ce domaine a pour but d'affirmer notre volonté que la culture irrigue la société et fasse rayonner la Corse dans son environnement naturel la Méditerranée, en Europe, et au-delà.

D'ores et déjà, durant les premières années de la mandature, nous avons en effet construit les fondations permettant une réelle autant que nécessaire ambition patrimoniale et culturelle pour la Corse. Les chartes incitatives, les outils dédiés, réorganisés ou imaginés (CAP, centre de restauration, cinémathèque, FRAC, réseau des musées...), les opérations immobilières ciblées, les parcours thématiques, les moyens nouveaux (filiale audiovisuelle, arts plastiques), les nouveaux partenariats prometteurs, irriguant le territoire (fabrique culturelle, laboratorii), l'accent mis sur la transmission (Conservatoire et écoles de musique)...

Tout ceci fait sens pour pouvoir installer ou soutenir sereinement des projets d'ampleur internationale.

C'est pourquoi, la Collectivité de Corse propose de soutenir la candidature de Bastia au label « capitale européenne de la culture » car elle s'inscrit dans cette démarche

globale.

En effet, même si la candidature est portée obligatoirement par une ville, elle représentera en l'occurrence la Corse et la culture insulaire, en y associant et en y impliquant l'ensemble des acteurs culturels publics et privés. En effet, pour nous la condition sine qua non d'un projet qui doit être un processus et non une fin, est la co-construction, ceci afin d'éviter l'écueil d'une approche artificielle qui ne prendrait pas en compte l'essence de ce que nous sommes et de ce que nous souhaitons inscrire dans le concert des Nations d'Europe.

II. Une opportunité pour la Corse

Cette candidature et son résultat espéré constituent une opportunité pour la Corse à double titre :

- nos artistes, tout d'abord, dont l'expression dépassera ainsi nos frontières en s'appuyant de plus sur les outils que nous mettons en place spécifiquement à cet effet ;
- pour nos infrastructures culturelles qui bénéficieront ainsi d'une attention marquée.

-

La cohérence de cette candidature est patente, pour toutes les raisons explicitées ci-dessus ; ajoutons que les infrastructures et outils récemment lancés par notre Collectivité impliquent le dynamisme nécessaire à la réussite de ce projet unique.

II. LA PROCEDURE POUR SOUMETTRE LA CANDIDATURE

L'initiative des « Capitales européennes de la culture » vise à :

- mettre en lumière la richesse et la diversité des cultures européennes ;
- célébrer les liens culturels unissant les Européens ;
- renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens européens à un espace culturel commun ;
- favoriser la contribution de la culture au développement des villes.

En outre, l'expérience a montré que cette manifestation est une excellente occasion pour :

- régénérer les villes ;
- renforcer le rayonnement international des villes ;
- améliorer l'image des villes aux yeux de leurs propres habitants ;
- donner un nouveau souffle à la culture d'une ville ;
- stimuler le tourisme.

Les États membres d'accueil sélectionnés publient un appel à candidatures. Six ans avant l'année de la manifestation, généralement par l'intermédiaire de leur ministère de la culture, les villes qui souhaitent participer au concours doivent soumettre une proposition pour examen.

Au cours d'une phase de présélection, un jury d'experts indépendants dans le domaine de la culture examine les candidatures au regard d'une série de critères. Le jury présélectionne une liste de villes, qui doivent ensuite soumettre des candidatures plus détaillées.

Le jury se réunit alors à nouveau afin d'examiner les candidatures finales et recommande une ville par pays d'accueil pour le titre. La ville recommandée est ensuite officiellement désignée comme « Capitale européenne de la culture ». La Commission européenne veille à ce que les règles établies au niveau de l'UE soient respectées tout au long de la procédure de sélection.

Comment se déroulera concrètement le processus de sélection ?

En 2023, l'Europe choisira deux villes, dont une issue du territoire français comme Capitale européenne de la culture 2028.

En 2019 et 2020, Matera (60 000 habitants) et Galway (72 000 habitants) ont été choisies.

Les villes de Clermont Ferrand dans le Puy-de-Dôme, et la Ville de Bmo en Tchéquie sont également candidates.

La commune de Bastia et la Corse ont toutes leurs chances pour être choisies à leur tour.

Les atouts que la Ville de Bastia met en avant :

La commune entend faire de Bastia-Corsica la Capitale Européenne de la Culture en 2028.

La commune possède des atouts pour relever ce challenge :

- le territoire marqué d'une identité historique et culturelle, une identité forte de ses habitants comme de ses quartiers ;
- le patrimoine culturel, historique et écologique exceptionnel ;
- un plurilinguisme vécu au quotidien ;
- une langue et une culture corses vivantes ;
- une création insulaire aux qualités internationalement reconnues ;
- une Histoire forgée par des migrations méditerranéennes, européennes et mondiales ;
- une Histoire ancrée sur nos valeurs ancestrales, riche de ses rencontres et de ses échanges ;
- un dynamisme culturel actuel grâce à la synergie construite et à renforcer, entre les politiques publiques, le rôle majeur du tissu associatif et le mécénat privé ;
- une ambition de faire de Bastia la capitale de la Corse en matière de création et d'ingénierie culturelles ;
- une volonté de mettre le vivre ensemble au cœur de toutes ses politiques publiques ;
- la volonté de faire de Bastia une cité pleinement impliquée dans la construction européenne, au cœur de nouvelles solidarités interinsulaires et méditerranéennes.

UNE DEMARCHE PARTAGEE

La Collectivité de Corse a vocation à être un partenaire majeur du projet.

La démarche de la commune de Bastia aura vocation à être présentée et partagée avec d'autres acteurs institutionnels.

Ainsi, la commune souhaite échanger de façon plus approfondie sur l'objectif « Bastia-Corsica, Capitale Européenne de la Culture 2028 », sur les retombées directes et indirectes que cette démarche suscitera et sur la façon la plus efficace d'y associer les acteurs culturels, économiques, touristiques de l'île qui le souhaiteraient. Associations, artistes, citoyen, espaces culturels, collectivités... pourront donc être associés à cette ambition commune dont le but est d'irriguer et enrichir l'ensemble de la politique culturelle non seulement de la commune de Bastia mais de la Corse toute entière. Cette co-construction comme nous l'évoquons plus haut est une démarche indispensable.

LE LANCEMENT D'UNE ETUDE PROSPECTIVE

Pour répondre à cet objectif, la commune a lancé fin 2020 une première étude exploratoire de 10 mois avec pour objet un diagnostic de faisabilité autour de la candidature Bastia-Corsica au label Capitale Européenne de la Culture.

Cette étude sera constituée de 5 phases :

- faisabilité ;
- mobilisation des partenaires ;
- positionnement de Bastia-Corsica à l'échelle européenne ;
- structure de projet et thématique ;
- proposition de gouvernance.

Cette étude est **évaluée à 90 000 €** ; la commune de Bastia demande une subvention de **72 000 €** (80 %) auprès de la Collectivité de Corse.

Les 20 % restant sont à la charge de la commune (*pièce jointe : projet de cahier des clauses techniques*).

Cette demande et son plan de financement ont été validés et voté en conseil municipal le 6 novembre 2020.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur les propositions d'individualisation de crédits d'un montant de **72 000 €** à imputer sur le fonds culture fonctionnement du programme **4423** du budget primitif 2020 de la Collectivité de Corse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Maître de l'ouvrage

MAIRIE DE BASTIA

Objet de la consultation

ÉTUDE PREALABLE SUR LA CANDIDATURE DE BASTIA AU LABEL CAPITALE
EUROPENNE DE LA CULTURE

SOMMAIRE

CADRE ET CONTEXTE	4
1. PRESENTATION DE LA VILLE DE BASTIA	4
2. UN SOUFFLE NOUVEAU	5
3. UN ENJEU DE RAYONNEMENT INTERNATIONAL	6
4. BASTIA CAPITALE EUROPEENE DE LA CULTURE	7
5. UNE DEMARCHE COLLECTIVE	9
6. LE CADRE REGLEMENTAIRE	9
OBJECTIFS ET ORGANISATION DE L'ETUDE	10
1. OBJECTIFS	10
2. ORGANISATION DE L'ETUDE	10
PRESTATIONS ATTENDUES	11
1- PHASE NUMÉRO 1 : FAISABILITE DU PROJET	11
DIAGNOSTIC	11
RESSOURCES	11
2. PHASE NUMÉRO 2 : MOBILISATION DES PARTENAIRES ET MIS EN PLACE D'UN CADRE DE REFLEXION	12
SUSCITER L'INTERET	12
CADRE DE TRAVAIL	12
3. PHASE NUMÉRO 3 : ORGANISATION DES RENCONTRES	12
A L'ECHELON EUROPEEN	12
DANS LE CADRE TRANSFRONTALIER	13
4. PHASE NUMÉRO 4 : LA STRUCTURE DU PROJET	13
PREPROGRAMME	13
CONCERTATION	13
THEMATIQUE	13
5. PHASE NUMÉRO 5 : LA GOUVERNANCE	14
STRUCTURE JURIDIQUE	14
METHODOLOGIE	14
DISPOSITIONS COMMUNES	15
1. RÉSULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES	15
2. RÉUNIONS	15
3. CALENDRIER DES ÉTUDES	16
COMPETENCES-CLES EXIGEES	16
1. MOYENS HUMAINS	16
2. MOYENS MATÉRIELS	16

CADRE ET CONTEXTE

1. PRESENTATION DE LA VILLE DE BASTIA

La Ville de Bastia est située dans le département de la Haute-Corse. Avec ses 44 070 habitants, elle est la deuxième commune la plus peuplée de Corse, après Ajaccio (Corse-du-Sud).

Elle s'inscrit par ailleurs dans le cadre de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB), regroupant 5 communes (Bastia, Furiani, San Martino di Lota, Santa Maria di Lota et Ville di Pietrabugno), pour un total de 58 374 habitants.

Située en façade de la côte Nord-Est de la Corse, à la base du Cap Corse, elle bénéficie d'une position avantageuse entre mer et montagne. Si à l'origine l'économie est surtout pastorale, l'accès à la mer développé par les génois puis les routes vers l'intérieur entraînent un développement commercial à l'origine de la croissance de la ville.

Bastia est une ville attractive et dynamique, forte de nombreux atouts qu'il est indispensable de valoriser (identité maritime, patrimoine architectural, culturel et naturel, cadre de vie, etc.).

La Ville de Bastia est un théâtre, baroque, lumineuse, elle exprime à travers son patrimoine et ses espaces de vie, son vieux port, son marché, ses « strette », ses églises et ses places, une force et une identité singulières.

Capitale de la Corse pendant une grande partie de la période moderne, port ouvert à de multiples influences, ville ancrée sur son arrière-pays, cité de grande mixité sociale, Bastia s'affirme fortement comme une ville qui a, à la fois abrité les manifestations d'une culture populaire et celles d'une culture savante, qui l'ouvrait sur les Lumières et les formes d'art et de pensée les plus avancées du temps.

« Port ouvert sur la Méditerranée, marché au carrefour des échanges de la ville et du monde rural... », Bastia a su tirer profit de sa riche histoire ; par son rôle de port majeur de la Corse la ville s'est ouverte aux cultures voisines, et notamment à l'Italie, tout en restant connectée à son arrière-pays agricole et pastoral.

Dans un autre registre, la tradition commerciale de la ville ne l'a pas éloignée du domaine culturel car, là aussi, économie et culture se sont nourries l'une de l'autre.

Par ailleurs, Bastia a été le siège d'institutions culturelles (Théâtre, académies, sociétés savantes, l'un des premiers musées...) qui ont rayonné sur la Corse entière. Intimement liée au théâtre, à son histoire, à sa culture, la Ville de Bastia possède également une véritable tradition du chant et une histoire forte avec le lyrique, à son ouverture le théâtre résonne des airs de *La Traviata*, *Rigoletto*, *Il Trovatore*, *Faust* et *La Bohème*.

Ainsi, ces deux pôles : savant et populaire se sont toujours enrichis l'un l'autre.

Considérée par Jean-Marie Vinciguerra dans la préface du célèbre roman bastiais Pesciu Anguilla de « *vêtement d'arlequin cousu de lumière, langue frémissante de vie* », la Ville de Bastia rayonne véritablement.

L'importance et la diversité de son patrimoine pourraient faire de Bastia une ville-musée. Mais contrairement à cette image, Bastia est loin d'être une ville figée, elle ne demande qu'à exprimer ses potentialités.



2. UN SOUFFLE NOUVEAU

La Ville a mis au cœur de ses engagements et de son projet pour Bastia la culture dans toutes ses dimensions : valorisation de notre patrimoine matériel et immatériel, médiation culturelle, ouverture sur l'Europe et la Méditerranée, projet global ambitieux faisant la part belle à notre culture, à notre langue et à la création insulaire.

Au terme de cette première mandature, la Ville est fière du travail accompli collectivement.

Dans le domaine financier, alors que des coupes budgétaires ont sévi dans de nombreuses villes et collectivités, le choix a été fait de maintenir les budgets dédiés et de renforcer les investissements en faveur de la rénovation du patrimoine. Aujourd'hui, la Ville de Bastia consacre 16 % de son budget de fonctionnement à sa culture et à son patrimoine, un engagement qui classe la Ville tout en haut du classement en matière de crédits consacrés à la politique culturelle.

En effet, depuis son arrivée aux responsabilités, la municipalité a entrepris une structuration de la politique culturelle ; ainsi depuis 6 ans une impulsion nouvelle est en cours permettant une visibilité des actions sur le territoire.

Dans un contexte de société de proximité et d'oralité, on peut considérer que la présence d'artistes locaux, connus, reconnus, la diffusion de formes artistiques variées, la forte présence des pratiques artistiques amateurs, sont le terreau du projet culturel que la ville veut impulser.

Cette mosaïque, cette richesse, cet éclecticisme joyeux, atypique, qui déjoue toutes les études sur les pratiques culturelles sont l'essence même de l'action politique de la

Ce projet répond à une volonté de placer la culture au cœur de la vie de la cité. Parce que l'art, la création, la culture dans son acception large impriment de façon pérenne les mémoires et les histoires et contribuent à l'affirmation d'un citoyen éclairé et d'une saine démocratie.

De par sa genèse politique, son combat pour affirmer une culture corse volontaire, forte et reconnue, l'aspiration de la Ville, est d'inscrire véritablement son action culturelle dans l'ADN de la Ville, d'en saisir les aspérités et les rêves pour les retranscrire dans une approche culturelle sensible et humaniste.



3. UN ENJEU DE RAYONNEMENT INTERNATIONAL

Parce que Bastia aspire à vivre avec son temps, à déployer son plein potentiel de ville baroque et lumineuse, parce que les initiatives associatives, privées dans le domaine culturel sont nombreuses, parce que les artistes, les créateurs participent de l'élan d'une ville, parce que la jeunesse est également un enjeu majeur du projet de nos sociétés, le projet culturel doit s'inscrire dans une dynamique porteuse et créative.

L'ambition portée par la municipalité est de faire battre le pouls de Bastia au travers de son projet culturel et de porter les cultures corses comme étendard au-delà des mers pour exister ici et ailleurs.

La culture, au travers d'un projet fort et affirmé doit devenir un objet de rayonnement mais également de « solidarité » permettant d'inventer des symboliques fortes autour de notre histoire commune et de créer de nouveaux récits enthousiasmants.

La culture doit être porteuse de nouvelles représentations positives de notre territoire riche et composite.

Ainsi, la Ville entend positionner la cité dans une logique de rayonnement culturel, mais il entend également développer des synergies indispensables à la vitalité de la ville, tant du point de vue économique, touristique, qu'en termes de cohésion sociale et de

qualité de vie, la culture en tant qu'élément d'attractivité du territoire, Bastia Ville dynamique et créative.

Il s'agit ainsi de faire de Bastia un pôle au rayonnement international, inscrit dans les réseaux de la création contemporaine et en capacité de développer des partenariats et des échanges avec les grands réseaux culturels internationaux. Dans un premier temps, il s'agit d'imaginer un dispositif favorisant une émergence culturelle ambitieuse s'exprimant au travers de domaines divers tels que la littérature, le cinéma, les arts plastiques, les arts vivants, les arts numériques, les industries culturelles et créatives.

Ainsi, le projet entend positionner la cité dans une logique de rayonnement culturel, mais il entend également développer des synergies indispensables à la vitalité de la ville, tant du point de vue économique, touristique, qu'en termes de cohésion sociale et de qualité de vie, la culture en tant qu'élément d'attractivité du territoire, Bastia Ville dynamique et créative.

4. BASTIA-CORSICA CAPITALE EUROPEENNE DE LA CULTURE

La ville porte une politique culturelle ambitieuse. Elle est le socle de la vision politique des élus et des citoyens car elle est le lien entre histoire, présent et avenir créant du sens au profit de toutes celles et de tous ceux qui y vivent.

Parmi ses propositions, il en est une en forme de défi à relever en commun et objectif à atteindre collectivement : faire de Bastia-Corsica la Capitale Européenne de la Culture 2028.

La Ville possède tous les atouts pour relever ce challenge. Elle a également les moyens de présenter une candidature innovante, porteuse de sens, humaine et inclusive parce qu'elle valorisera tous nos habitants, tous nos quartiers.

La candidature doit être portée par une Ville mais dans ce cas elle représenterait plus largement la Corse et la culture insulaire. Donc une candidature que Bastia porterait en y associant et en y impliquant, bien sûr, l'ensemble de la Corse

L'initiative des Capitales européennes de la culture vise à :

- mettre en lumière la richesse et la diversité des cultures européennes;
- célébrer les liens culturels unissant les Européens;
- renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens européens à un espace culturel commun;
- favoriser la contribution de la culture au développement des villes.

En outre, l'expérience a montré que cette manifestation est une excellente occasion pour :

- régénérer les villes;
- renforcer le rayonnement international des villes;
- améliorer l'image des villes aux yeux de leurs propres habitants;
- donner un nouveau souffle à la culture d'une ville;
- stimuler le tourisme.

Six ans avant l'année de la manifestation, les États membres d'accueil sélectionnés publient un appel à candidatures, généralement par l'intermédiaire de leur ministère

de la culture. Les villes qui souhaitent participer au concours doivent soumettre une proposition pour examen.

Un jury d'experts indépendants dans le domaine de la culture examine les candidatures au regard d'une série de critères au cours d'une phase de présélection. Le jury présélectionne une liste de villes, qui sont ensuite invitées à soumettre des candidatures plus détaillées.

Ensuite, le jury se réunit à nouveau afin d'évaluer les candidatures finales et recommande une ville par pays d'accueil pour le titre. La ville recommandée est ensuite officiellement désignée comme Capitale européenne de la culture.

La Commission européenne veille à ce que les règles établies au niveau de l'UE soient respectées tout au long de la procédure de sélection.

Comment se déroulera concrètement le processus de sélection ?

En 2023, l'Europe choisira deux Villes dont une issue du territoire français comme Capitale européenne de la culture 2028. En 2019 et 2020, Matera (60 000 habitants) et Galway (72 000 habitants) ont été choisies.

La Ville de Bastia et la Corse ont toutes leurs chances pour être choisies à leur tour.

Quels sont les atouts de la Ville de Bastia ?

- Le territoire marqué d'une identité historique et culturelle, une identité forte de ses habitants comme de ses quartiers
- Le patrimoine culturel, historique et écologique exceptionnel
- Un plurilinguisme vécu au quotidien
- Une langue et une culture corses vivantes
- Une création insulaire aux qualités internationalement reconnues
- Une Histoire forgée par des migrations méditerranéennes, européennes et mondiales
- Une Histoire ancrée sur nos valeurs ancestrales, riche de nos rencontres et de nos échanges
- Un dynamisme culturel actuel grâce à la synergie construite et à renforcer, entre les politiques publiques, le rôle majeur du tissu associatif et le mécénat privé.
- Une ambition de faire de Bastia la capitale de la Corse en matière de création et d'ingénierie culturelles.
- Une volonté de mettre le vivre ensemble au cœur de toutes nos politiques publiques. Notre volonté de faire de Bastia une cité pleinement impliquée dans la construction européenne, au cœur de nouvelles solidarités interinsulaire et méditerranéennes.

5. UNE DEMARCHE COLLECTIVE

Cette démarche aura bien sûr vocation à être présentée et partagée avec d'autres acteurs institutionnels et particulièrement la Collectivité de Corse, qui a vocation à être un partenaire majeur du projet. Un projet d'importance capitale pour Bastia et pour la Corse tout entière.

La Ville souhaite échanger de façon plus approfondie sur l'objectif « Bastia-Corsica, Capitale Européenne de la Culture 2028 », sur les retombées directes et indirectes

que cette démarche suscitera et sur la façon la plus efficace d'y associer les acteurs culturels, économiques, touristiques.

Chaque association, chaque artiste, chaque citoyen, de toutes générations, de toutes conditions, dans tous les espaces culturels, dans tous les quartiers, pourra apporter sa pierre à l'édifice et à cette ambition commune qui irriguera et enrichira l'ensemble de la politique culturelle.



6. LE CADRE REGLEMENTAIRE

La présente consultation est une procédure adaptée ouverte lancée conformément aux articles L. 2123-1 et R. 2123 à R. 2123-3 du Code de la commande publique.

OBJECTIFS ET ORGANISATION DE L'ETUDE

1. OBJECTIFS

Cette étude exploratoire doit répondre à cinq objectifs :

- Evaluer la faisabilité du projet tant du point de vue financier, logistique qu'en termes de moyens humains et de coopération (partenariats publics/privés)
- Mobiliser les responsables politiques, la société civile et les habitants
- Initier des partenariats dans la zone européenne et méditerranéenne
- Proposer des éléments de programme : cohérence, contenus, thématique, grandes lignes directrices
- Elaborer une structure de fonctionnement et de gouvernance pour porter le projet

2. ORGANISATION DE L'ÉTUDE

Pour répondre aux objectifs, l'étude s'articulera en cinq phases :

- La première sera un état des lieux de l'existant et un diagnostic des moyens et ressources mobilisables ;

- La deuxième consistera en une série d'entretiens avec les éventuels partenaires (ville, CDC, artistes, mécènes, entreprises..) et la mise en place d'un cadre de réflexion incluant également la population ;
- La troisième consistera en la mise en œuvre effective de coopérations (relations avec les anciennes capitales européennes de la culture, avec la commission européenne et le Ministère de la Culture...) pour lancer officiellement le processus ;
- La quatrième consistera à fixer un cadre général au projet au travers d'une méthodologie et de l'émergence d'une thématique ;
- La quatrième, développera un pré-programme incluant des perspectives de contenus et un ou plusieurs schémas de gouvernance.

PRESTATIONS ATTENDUES

1- Phase numéro 1 : FAISABILITE DU PROJET

Objectif : Avoir une vision claire et détaillée de la situation actuelle.

Le titulaire de la mission aura pour objectif d'établir un état des lieux de la présence culturelle et artistique sur le territoire (Bastia et la région) afin d'envisager au mieux les conditions de réalisation du projet.

Ce diagnostic doit être mis en perspective avec la volonté de la Ville de candidater au label de capitale européenne de la culture.

▪ **Il s'agira de dresser une première analyse de l'existant comprenant :**

Une photographie de l'intervention culturelle tant en termes de diffusion que d'action culturelle distinguant les acteurs culturels publics, privés et associatifs :

Les ressources du territoire :

- Lieux culturels, espaces patrimoniaux
- Syndicats mixtes, conservatoire
- Compagnies, artistes, indépendants
- Lieux labellisés
- Réseaux divers (de programmeurs, chartes...)
- Une étude synthétique des pratiques culturelles des différents publics de la culture
- Une prospective autour des autres territoires de l'art : arts populaires, arts dans l'espace public, pratiques émergentes, lieux alternatifs.

▪ **D'évaluer les ressources mobilisables tant en termes de moyens humains et financiers**

Le consultant détaillera les différents schémas de développement des structures culturelles présentes sur le territoire et évaluera les moyens mobilisables tant en termes de ressources humaines qu'en termes financiers.

Il s'agira d'élaborer une première prospective de viabilité du projet du point de vue matériel et opérationnel comme :

- Quelles ressources existantes mobilisables (moyens humains et financiers, structures culturelles etc...)
- Quels nouveaux financements mobiliser
- Comment imaginer des partenariats innovants, de nouvelles mutualisations
- Comment favoriser la mise en œuvre de réseaux ou de coproductions
- Comment favoriser le partage de ressources humaines, la mise en commun

2. Phase numéro 2 : MOBILISATION DES PARTENAIRES ET MISE EN PLACE D'UN CADRE DE REFLEXION

Objectif : Permettre la sensibilisation au projet et l'adhésion des partenaires

Le consultant initiera une série de rencontres afin de susciter l'intérêt et mobiliser les partenaires potentiels du projet.

- Il s'agira dans un premier temps de rencontrer et mettre à contribution collectivement ou de manière individuelle la totalité des personnes les plus concernées :
 - Responsables politiques
 - Services culturels et autres services publics
 - Artistes et structures culturelles bastiaises
 - Milieux économique, touristique, associatif, scolaire, universitaire
 - Habitants
- Il s'agira dans un deuxième temps de procéder à la mise en place d'un cadre de réflexion afin de faire naître une stratégie commune
 - Favoriser l'adhésion au projet, créer les conditions favorables à l'émergence d'une dynamique commune,
 - Tracer une ligne directrice réaliste au regard des moyens mobilisables
 - Imaginer un espace de co-construction

3. Phase numéro 3 : MISE EN ŒUVRE DE COOPERATIONS

Objectif : Positionner Bastia dans un rayonnement méditerranéen, européen et international

Le consultant initiera des rencontres avec divers interlocuteurs permettant une prospective et la mise en œuvre de coopérations afin d'initier des partenariats européens et internationaux en développant les liens existants ou manquants des structures ou collectivités.

- Il s'agit dans premier temps de solliciter les capitales européennes de la Culture passées, notamment celles de la même envergure que Bastia.
 - Obtenir des retours d'expérience
 - Evaluer la faisabilité
 - Comprendre les modèles et la réussite des projets
- **Il s'agira également d'initier des partenariats avec des structures culturelles méditerranéennes, européennes et internationales**
 - Imaginer des partenariats naturels au sein du bassin méditerranéen
 - Porter Bastia sur la scène internationale
 - S'entourer d'experts internationaux et européens, le cas échéant organiser des moments de rencontres, échanges, tables rondes

Le consultant devra également approcher la commission européenne et le ministère de la Culture pour lancer officiellement le processus

- Obtenir l'aval des instances
- Mobiliser des experts et conseillers sur la candidature bastiaise

4. Phase numéro 4 : L'EMERGENCE DU PROJET

Objectif : Donner un cadre général à la candidature bastiaise au label Capitale européenne de la Culture

Le consultant apportera des éléments stratégiques et de contenus et proposant un préprogramme à la candidature de Bastia au label Capitale européenne de la Culture.

- Il s'agira de lier le préprogramme à la stratégie culturelle à long termes et au projet de développement global de la ville :
 - Approche réaliste du projet
 - Projet en lien avec les objectifs de politique culturelle des instances
 - Mise en synergie des projets existants pour des retombées structurantes et économiques
- Proposer une méthode de mobilisation et de participation de l'ensemble des populations pour la phase de préselection :
 - Intégrer une démarche participative dans le projet
 - Respect des dynamiques de territoire (culture, identités, pratiques..)
- Donner des pistes de réflexion ou une thématique générale pour la direction artistique du projet :
 - Quels lieux, quels espaces, quelles tendances, quelles disciplines artistiques valoriser
 - Quelle couleur donner au projet
 - Comment exprimer la singularité et la spécificité du projet de Bastia

5. Phase numéro 5 : LA GOUVERNANCE

Objectif : apporter des solutions opérationnelles à la mise en œuvre du projet

Le consultant définira un ou plusieurs schémas de gouvernance et de fonctionnement pour le processus de candidature.

- Quelle structure favoriser pour la mise en œuvre du processus de candidature :
 - Structure autonome
 - EPCC
 - Comité de pilotage
 - Autre...
- Proposition d'une méthodologie globale incluant également des éléments opérationnels et financiers
 - Profils de postes en vue de recrutements éventuels
 - Financement de la mission

Concertation

Le consultant proposera une démarche complète de concertation, adaptée à l'échelle du projet. Il présentera ses travaux et sollicitera des retours, qu'il prendra en compte afin d'améliorer ses conclusions et pour le choix du scénario de développement à mettre en œuvre.

Plan d'actions

Indicateurs de succès et évaluation de la mise en œuvre

Le consultant définira un ensemble d'indicateurs permettant le suivi de chaque action, et l'évaluation du succès de la démarche. Ces indicateurs seront réunis dans un tableau de bord que la Mairie de Bastia pourra utiliser afin de suivre la mise en œuvre du projet.

DISPOSITIONS COMMUNES

1. RÉSULTATS ATTENDUS ET LIVRABLES

La Mairie de Bastia attend une proposition cohérente, qui pourra permettre une aide à la décision et la poursuite du projet :

- Sur la faisabilité du projet ;
- Sur la ligne artistique du projet ;
- Sur la gouvernance proposée ;
- Sur les montages administratifs et financiers proposés ;
- Sur les coopérations éventuelles
- Sur les actions qu'elle proposera à ses partenaires

Il est attendu de la part du consultant d'intégrer, tout au long de l'étude, les indications et remarques de la Ville de Bastia, ainsi que de tous les membres du Comité de Pilotage de l'étude.

Pour chaque phase et pour les supports de communication de concertation, seront remis :

- Un rendu intermédiaire ;
- Un rendu final, intégrant les remarques du Maître d'Ouvrage ;
- Des comptes rendus de chaque réunion.

Les documents définitifs seront fournis en 5 exemplaires papier plus un exemplaire numérique (fichiers fournis sur CD-ROM (ou DVD) correspondant permettant l'impression directe et totale des rapports) ; les photographies et vidéos éventuelles seront remises également sur support numérique aux formats usuels (JPEG, MPEG, AVI, ...).

Les supports de communication pour la concertation seront remis en format éditable (*.odt, *.doc/docx, *.ppt/pptx, *.ai, *.indd, *.qxp...) et dans un format prêt à l'impression.

2. RÉUNIONS

Pour chaque phase, une réunion de Comité Technique et une réunion de Comité de Pilotage auront lieu.

L'étude fera l'objet d'une réunion de lancement ainsi qu'une réunion finale, où le consultant présentera ses résultats au comité de pilotage.

3. CALENDRIER DES ÉTUDES

Le délai de réalisation de l'étude est de 10 mois.

Un délai de 2 mois pour la première phase

Un délai de 2 mois pour la deuxième phase

Un délai de 2 mois pour la troisième phase

Un délai de 2 mois pour la quatrième phase

Un délai de 2 mois pour la cinquième phase

Le consultant devra remettre son rapport intermédiaire une semaine avant la fin de chaque phase, afin de permettre à la Mairie de Bastia de revenir vers lui avec ses corrections et remarques. Celles-ci devront être intégrées sous 15 jours.

Les comptes rendus de réunions seront remis à la Mairie de Bastia sous 7 jours.

COMPETENCES-CLES EXIGEES

1. MOYENS HUMAINS

Le prestataire indiquera et justifiera l'équipe d'experts qu'il se propose de mettre en place pour la réalisation des prestations. Il joindra à son offre technique les CV de ceux-ci, avec leurs références récentes les plus pertinentes. Compte tenu de la spécificité du projet, il est attendu une connaissance particulière du territoire et une expertise autour des enjeux culturels insulaires et locaux.

Ces experts devront avoir une expérience des politiques culturelles et plus particulièrement à l'échelon européen.

La ville de Bastia assurera l'accompagnement du prestataire et proposera un cadre A référent pour la durée de la mission (accompagnement, conseil, logistique...).

2. MOYENS MATÉRIELS

Le prestataire procèdera à une présentation détaillée des moyens qu'il mettra en œuvre.

Il décrira la méthode proposée pour chaque phase de l'étude ainsi que le chiffrage associé qu'il présentera sous forme de tableau. Un calendrier prévisionnel par phase sera proposé.

TABLEAU D'ECHEANCIER DE CREDIT DE PAIEMENT

Programme	Bénéficiaire	Libellé / objet de l'opération	Code affectation en cas de revalorisation	Montant affecté	Echéancier de CP 2020	Echéancier de CP 2021	Echéancier de CP 2022	Echéancier de CP 2023	Echéancier de CP 2024	TOTAL
4423 FCT	COMMUNE de BASTIA	Etude préparatoire à la candidature de Bastia Capitale Européenne de la culture		70 000,00	0,00	70 000,00				